



Wallonie

## Commune LES BONS VILLERS

### URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur Robby BAUDOUX**. Le terrain concerné est situé à rue de Fleurus - 6211 Mellet et cadastré Division 4 section B n°1056 C.

Le projet consiste en **l'extension d'un hangar** et présente les caractéristiques suivantes : construction d'un nouvel hangar dans le prolongement exact du hangar existant, d'une emprise au sol de  $\pm 150\text{m}^2$ , surmonté par une toiture à deux versants d'une hauteur identique à celle du hangar existant et destiné au stockage des produits récoltés sur le site ;

Demande soumise à des mesures particulières de publicité en application de l'article D.VIII.13 Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à l'Administration communale – Service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, les jours ouvrables de 8h30 à 11h45.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bastien BIRON, joignable au 071/858.110 ou [urbanisme@lesbonsvillers.be](mailto:urbanisme@lesbonsvillers.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale – Service Urbanisme.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/04/2024 au 26/04/2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire adressé à l'adresse suivante : Place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@lesbonsvillers.be](mailto:urbanisme@lesbonsvillers.be)